

FCPI



MULTI
NOVA



FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DANS L'INNOVATION

POINTS CLÉS & RISQUES DU FCPI

18%

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT IMMÉDIATE DE 18%⁽¹⁾

(cf. risques et durée de blocage en bas de page)

La souscription au FCPI 123MultiNova V offre une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 18%¹ du montant investi hors droits d'entrée, dans la limite de 12 000 € (hors droits d'entrée) pour un célibataire et de 24 000 € (hors droits d'entrée) pour un couple², soit une économie d'impôt sur le revenu de respectivement 2 160 € et 4 320 €. Par ailleurs, le souscripteur peut bénéficier également d'une exonération d'impôt sur le revenu des produits et plus-values distribués par le fonds et des plus-values éventuellement réalisées à la cession des parts du fonds (hors prélèvements sociaux).

UN COUPLE ACTIONS/OBLIGATIONS ÉQUILIBRÉ

(cf. risques et durée de blocage en bas de page)

Le FCPI 123MultiNova V poursuit un double objectif consistant à capter de la performance tout en générant du rendement, en contrepartie pour les investisseurs de ce FCPI d'un risque de perte en capital et d'une période de blocage des parts pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2021, voire jusqu'au 31 décembre 2023 sur décision de la société de gestion. Pour ce faire, il investira d'une part au moins 40% de son actif sous forme d'actions dans des entreprises technologiques de croissance et d'autre part 40% au maximum de son actif sous forme d'obligations convertibles dans des entreprises plus matures développant ou utilisant une technologie innovante. La poche obligations a pour objectif d'offrir une meilleure visibilité sur la liquidité à l'échéance et une meilleure protection en cas de défaut. L'investissement en obligations convertibles n'est cependant pas une garantie contre un risque de défaut de la société émettrice et présente donc un risque de perte en capital.

UNE TRIPLE DIVERSIFICATION AU SEIN DU SECTEUR DES ENTREPRISES INNOVANTES

(cf. risques et durée de blocage en bas de page)

Sectorielle : le FCPI 123MultiNova V diversifiera ses investissements à la fois dans les secteurs des nouvelles technologies (internet, électronique, e-commerce, etc.) mais aussi dans des secteurs plus traditionnels (industrie, services, etc.) présentant une innovation majeure de technique de production par exemple.

Stades de maturité : le FCPI 123MultiNova V investira dans des PME à différents stades de maturité, afin de couvrir l'ensemble des stades du financement des entreprises, allant de l'amorçage d'un projet à l'accompagnement d'entreprises innovantes rentables.

Géographique : le FCPI 123MultiNova V pourra investir dans des PME situées dans toute l'Union européenne. L'objectif est de diversifier le risque sur différents pays et de bénéficier de leur dynamisme respectif.

7 ANS

UN PLACEMENT AYANT UN HORIZON DE SORTIE À 7 ANS POUVANT ALLER JUSQU'À 9 ANS

(cf. risques et durée de blocage en bas de page)

À la différence d'un FCPI traditionnel non coté dont la durée de vie réelle est comprise entre 9 et 12 ans, le FCPI 123MultiNova V aura une durée de vie comprise entre 7 et 9 ans. En effet, l'investissement sous forme d'obligations convertibles permet de disposer de bonnes perspectives de liquidité à partir de la 7ème année de vie du fonds (il est rappelé que l'investissement sous forme d'obligations convertibles pourra représenter au maximum 40% de l'actif du FCPI 123MultiNova V). Cette liquidité au terme de la durée de vie initiale du Fonds (soit jusqu'au 31 décembre 2021) n'est pas garantie et la Société de Gestion peut décider de proroger la durée de vie du Fonds jusqu'au 31 décembre 2023.

DURÉE DE BLOCAGE ET RISQUES DU PRODUIT

⁽¹⁾ À la date de publication de cette plaquette, et sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir ultérieurement à la date d'agrément de l'AMF, la réduction d'IR est soumise au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription. Le montant total des avantages fiscaux au titre de l'IR est plafonné à 10.000 € par an et par foyer fiscal. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par le Fonds peut aller jusqu'au 31 décembre 2023 sur décision de la Société de Gestion, l'investisseur pouvant toutefois céder ses parts à un tiers sous réserve de trouver un acquéreur (toutefois, il y aura une remise en cause fiscale si cela intervient dans le délai de 5 ans à compter de la souscription).

⁽²⁾ À savoir les contribuables mariés soumis à imposition commune. Pour plus de détails, veuillez consulter la Note fiscale, non visée par l'AMF. À partir de l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A du Fonds,

123Venture pourra procéder à des distributions, en fonction des disponibilités du FCPI 123MultiNova V.

• **Risques généraux liés aux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)**

• **Risques de perte en capital :** le Fonds a vocation à financer en fonds propres (actions) et quasi fonds propres (obligations convertibles notamment) des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque de perte en capital en cas de dégradation de la valeur des actifs dans lesquels le Fonds est investi.

• **Risques d'illiquidité des actifs du Fonds :** le Fonds pourra être investi dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille, ce qui

pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative des parts du Fonds.

• **Risques liés à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille :** les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations selon la règle de la juste valeur. Malgré la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la valeur liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille.

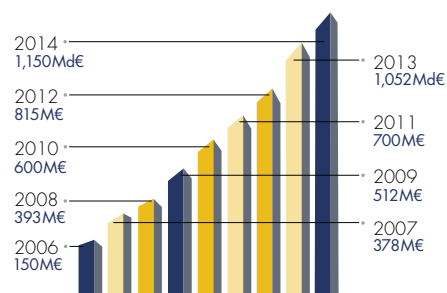
• **Risques liés aux obligations convertibles :** le Fonds devrait investir une part de son actif (jusqu'à 40% maximum) au travers notamment d'obligations convertibles qui, en cas d'exercice d'une option de conversion, donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles elles donnent droit en cas de conversion.

• **Les autres risques** (risque action, risque de change, risque de crédit, risque de taux, risque au niveau de frais) sont mentionnés dans le Règlement du Fonds.

POINTS CLÉS D'123VENTURE

1 CROISSANCE UNE SOCIÉTÉ DE GESTION PÉRENNE

123Venture est une Société de Gestion indépendante spécialisée sur les classes d'actifs dites «alternatives» comme le capital-investissement (non coté) et l'immobilier. Avec 1,15 milliard d'euros d'actifs gérés pour le compte de 60 000 clients privés (juin 2014), 123Venture est devenue l'une des Sociétés de Gestion de référence des clients privés pour ces classes d'actifs.



Source 123Venture au 30 juin 2014.

2 RECONNAISSANCE

1^{ère} SOCIÉTÉ DE GESTION DE FCPI/FIP SELON LE MAGAZINE GESTION DE FORTUNE

Depuis 20 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un Palmarès des meilleurs gérants de fonds de droit français dans chacune des catégories de produits financiers. Cette enquête inédite, réalisée auprès de 3 000 professionnels de la gestion de patrimoine, dont les distributeurs rémunérés par rétrocession, s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, et permet de connaître avec précision les gérants les plus appréciés des professionnels de la gestion d'actifs. Les critères de sélection sont notamment basés sur la qualité des produits, du Back Office et de la relation commerciale ainsi que sur la politique de commissionnement. Pour la 5^{ème} année consécutive, 123Venture arrive en tête dans la catégorie « Gérant de FCPI / FIP ».



3 EXPÉRIENCE

1^{er} ACTEUR FRANÇAIS SMALL & MID CAPS DEPUIS 2010

Depuis 2010, 123Venture est l'investisseur le plus actif en France (en nombre d'opérations et en montant investi) sur la catégorie des entreprises dont la valorisation est comprise entre 0 et 30 millions d'euros.

Source : Private Equity Magazine **PRIVATE EQUITY**

UNE EXPÉRIENCE FORTE DANS LE FINANCEMENT D'ENTREPRISES INNOVANTES

Depuis sa création, 123Venture a participé au financement et au développement de 85 sociétés innovantes pour 101,6 M€ déployés.

Source 123Venture.

UNE EXPÉRIENCE DES CESSIONS*

Depuis sa création, 123Venture a déjà cédé 47 sociétés dans le domaine du capital-risque. La majorité des sociétés ont été cédées à des groupes de renom parmi lesquels E-Bay, Egencia, Samsung ou encore Astra Zeneca.

Source 123Venture.

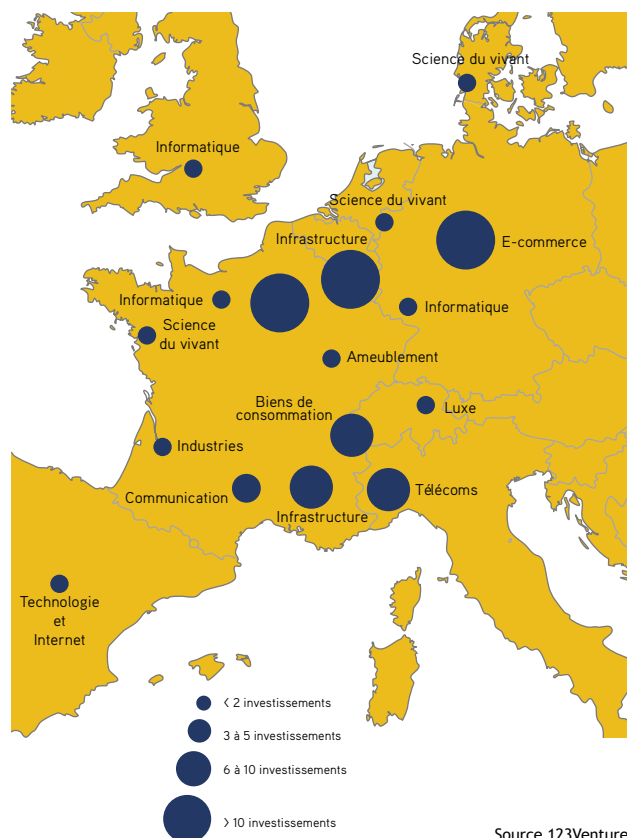
UNE EXPÉRIENCE DES INTRODUCTIONS EN BOURSE*

123Venture a déjà réalisé 6 introductions en Bourse dont la plus récente concerne une société leader du recyclage publicitaire en ligne sur le Nasdaq (100x la mise au 15 septembre 2014).

Source 123Venture.

* Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Zones d'intervention d'123Venture et exemples de secteurs d'activité financés



Source 123Venture.

La zone d'intervention est fondée sur des données passées. Cela n'implique aucun engagement de diversification de la part de 123Venture sur le FCPI 123MultiNova V

FCPI 123MULTINOVA V, COMMENT Ç

1 UNE POCHE DYNAMIQUE : 40% MINIMUM INVESTIS SOUS FORME D' ACTIONS DANS DES ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES

La poche actions constitue la poche dynamique du FCPI. Elle sera investie dans des entreprises technologiques présentant, selon les gérants d'123Venture, un fort potentiel de croissance. En acceptant un risque plus grand, le FCPI doit être rémunéré par une plus-value plus importante à l'échéance lors de la cession des sociétés en portefeuille.

123Venture a pour objectif de maîtriser le risque au maximum. Ainsi le FCPI 123MultiNova V bénéficiera d'une triple diversification au sein du secteur des entreprises innovantes :

Diversification en termes de maturité

Le FCPI 123MultiNova V pourra investir en phase de démarrage (dite « early stage »). À ce titre, il investira en début de vie des entreprises, lors de leurs 1^{ères} phases de développement. L'objectif est de viser une très forte rentabilité en acceptant un risque plus élevé en contrepartie de l'investissement en phase de démarrage. À titre d'exemples, 123Venture a financé par le passé des sociétés spécialisées sur le recyclage publicitaire en ligne, sur la réalité augmentée, dans les voyages en ligne, sur les technologies OLED ou encore dans la recherche médicale. Le FCPI investira également à un stade plus tardif (dit « late stage »), dans des entreprises ayant déjà rencontré leur marché et souhaitant accélérer leur croissance. Ces entreprises lèvent des capitaux supplémentaires pour financer leur montée en puissance sur leur marché. C'est le cas des investissements réalisés par le passé par 123Venture dans des sociétés présentes sur les secteurs de la recherche médicale ou encore des énergies renouvelables.

Diversification sectorielle

123Venture privilégiera les secteurs sur lesquels ses gérants ont acquis une réelle expérience : l'e-commerce, l'électronique, l'internet et les nouvelles technologies en général. Ces secteurs présentent la particularité d'avoir un taux de croissance élevé : ils devraient en effet peser plus de 20% du PIB mondial d'ici à 2020 contre 6% actuellement.

(source : Baromètre EY 2014)

→ Le commerce électronique présente, selon les gérants d'123Venture, un taux de croissance élevé et l'Europe dispose d'un atout concurrentiel important dans ce secteur avec une forte expertise sectorielle. À titre d'exemples, par le passé 123Venture a financé le développement de sociétés actives dans le secteur du e-commerce, notamment dans la vente en ligne de mode pour homme, la vente en ligne de vins ou encore dans l'organisation de ventes privées en ligne.

→ L'internet et les nouvelles technologies est un secteur favorable à l'émergence de nouvelles entreprises grâce à un potentiel d'innovation intarissable. De plus, l'usage d'un ensemble hétéroclite de terminaux mobiles (smartphones, tablettes, liseuses etc.) renforce les perspectives de croissance de ce secteur. À titre d'exemples, 123Venture a déjà accompagné des sociétés spécialisées dans la gestion de contenus, dans les réseaux sociaux, dans la gestion de noms de domaine, ou encore dans des solutions de messageries instantanées pour smartphones.

Diversification géographique

L'innovation n'a pas de frontières. Ainsi, le FCPI 123MultiNova V pourra notamment investir dans des PME situées en France et dans l'Union Européenne. L'objectif est de diversifier le risque sur différents pays et de bénéficier de leur dynamisme respectif. Dans le cadre de ses précédents FCPI, 123Venture a déjà réalisé des investissements dans 9 pays.

ACTIONS
d'entreprises
technologiques

40%

A MARCHÉ?



UNE POCHE EQUILIBRÉE : 40% MAXIMUM INVESTIS SOUS FORME D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES DANS DES ENTREPRISES TRADITIONNELLES INNOVANTES

En complément de la poche actions, le FCPI 123MultiNova V investira en obligations dans des sociétés innovantes plus matures et bien établies sur leur marché selon l'analyse de la société de gestion. Cette poche obligataire a pour objectif d'apporter un rendement courant au FCPI

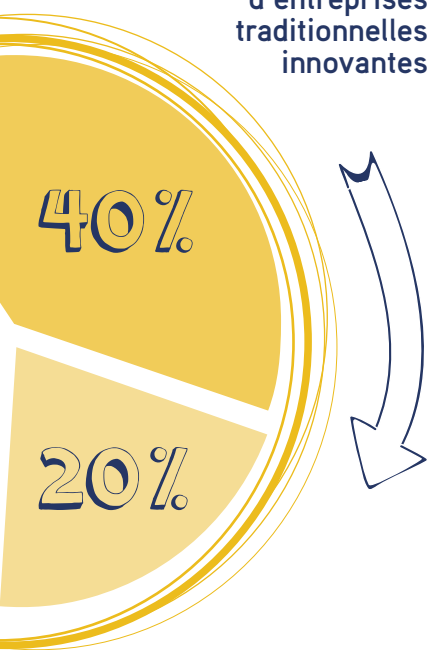
via la perception de revenus réguliers (coupons) mais également une meilleure protection en cas de défaut (le remboursement de l'obligation étant prioritaire sur l'action) et une meilleure visibilité sur la liquidité à l'échéance (maturité prédéfinie). La plus-value, en revanche, sera plafonnée en contrepartie d'une volatilité plus faible et d'une prise de risque moindre. L'investissement en obligations convertibles comporte cependant un risque de perte en capital.

Le financement d'entreprises innovantes matures

Intervenir en obligations nécessite d'investir dans des entreprises rentables, capables de générer des revenus récurrents. 123Venture visera ainsi des sociétés en développement pour lesquelles le financement en obligations apparaît comme le plus adéquat pour financer leur montée en puissance. Il pourra s'agir de sociétés exerçant leurs activités dans des secteurs traditionnels (industrie, services...) et qui présentent la particularité de développer un procédé ou d'utiliser une technologie innovante. Il pourra également s'agir d'entreprises technologiques matures et rentables selon l'analyse de la société de gestion.

À titre d'exemples, parmi les sociétés dans lesquelles des fonds d'investissement gérés par 123Venture ont déjà investi, de nombreuses PME répondent à ces critères d'investissement, et notamment des sociétés spécialisées dans les solutions multimédias à destination des hôtels, l'imagerie médicale à ultra-sons, les ventes privées en ligne, ou les avions taxis.

OBLIGATIONS d'entreprises traditionnelles innovantes



POCHE PLUS LIQUIDE



L'obligation convertible est un outil hybride de financement qui se situe en termes de risque / rendement entre le financement bancaire et le financement en actions. Pour les investisseurs, l'obligation permet de bénéficier, sans que cela ne soit garanti, d'une part d'un revenu fixe grâce aux intérêts annuels et d'autre part d'une meilleure protection en cas de défaillance de l'entreprise, les créanciers étant prioritaires sur les autres actionnaires pour le remboursement des capitaux. En contrepartie de ce profil de risque, l'obligation convertible dispose de perspectives de rendement moins importantes que l'investissement traditionnel sous forme d'actions. Le paiement des intérêts et les autres rémunérations associées sont liées à la bonne santé financière de l'entreprise. Intervenir en obligations convertibles n'est pas une garantie contre un risque de défaut éventuel de la PME et présente un risque de perte en capital.



UNE POCHE PLUS PRUDENTE ET LIQUIDE

Le FCPI 123MultiNova V investira au maximum 20% de son actif sous forme d'OPCVM ou FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). L'objectif est de conserver une part de l'actif du FCPI investie sur des supports prudents et quotidiennement liquides afin de faire face aux besoins éventuels de réinvestissements dans les sociétés du portefeuille (financement d'une croissance externe, d'un nouvel investissement productif, de l'ouverture de nouveaux points de ventes...).

Cette poche aura également pour objectif de venir renforcer la visibilité sur la liquidité du FCPI à horizon 7 ans, en complément de l'utilisation des obligations convertibles. Cette liquidité au terme de la durée de vie initiale du Fonds (soit jusqu'au 31 décembre 2021) n'est pas garantie et la Société de Gestion peut décider de proroger la durée de vie du Fonds jusqu'au 31 décembre 2023.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

STRUCTURATION DES FRAIS

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,555 %	0,555 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,950 %	1,300 %
Frais de constitution	0,111 %	0,000 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,000 %	0,000 %
Frais de gestion indirects	0,050 %	0,000 %
TOTAL	4,666 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,855 % = valeur du TFAM-D maximal

SOCIÉTÉ DE GESTION : 123Venture
(Agrément n° GP 01-021)

DEPOSITAIRE : CACEIS BANK FRANCE

VALEUR D'ORIGINE DES PARTS A : 1,00€

SOUSCRIPTION MINIMALE : 1000 parts A, soit 1000 € (hors droits d'entrée dont le taux maximum est de 5%).

VALORISATION : Semestrielle le 31/03 et le 30/09 de chaque année.

DUREE DE BLOCAGE DES PARTS : Pendant une durée minimale de 7 années soit jusqu'au 31 décembre 2021, et au 31 décembre 2023 maximum sur décision de la Société de Gestion (sauf en cas de survenance de l'un des cas prévus au règlement : décès, invalidité, licenciement - pour plus de détails, merci de vous référer au règlement du FCPI 123MultiNova V).

DISTRIBUTIONS : Pas de distribution pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A. À partir de cette date, la Société de Gestion pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FCPI 123MultiNova V.

AVERTISSEMENT AMF :

- L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 7 années soit jusqu'au 31 décembre 2021, pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2023 sur décision de la Société de Gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.
- Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.



123VENTURE
Créateurs de Valeurs

94, rue de la Victoire
75009 Paris France
Tél.: +33 (0) 1 49 26 98 00
Fax: +33 (0) 1 49 26 98 19

www.123venture.com